



LA SÉCURITÉ À BORDEAUX

Pendant longtemps, Bordeaux, ville paisible, a été épargnée par l'insécurité. Aujourd'hui, même si la délinquance bordelaise reste contenue comparativement à d'autres grandes villes françaises, le contexte a changé. Il faut **regarder les choses en face**, poser un diagnostic fidèle à la réalité, **sans faux-semblant**, et **apporter les réponses légitimement attendues**.

JE VEUX AGIR AVEC FORCE AVANT QUE LA SITUATION NE DEVIENNE CRITIQUE.

Assurer la sécurité est le premier devoir des pouvoirs publics.

Cette responsabilité est d'abord régalienne : c'est à l'Etat de garantir une chaîne pénale à la hauteur de la situation.

La police et la gendarmerie ont une compétence générale en matière de protection des biens et des personnes, de police judiciaire, de renseignement et d'information.

En matière délictuelle et criminelle, les forces de l'ordre nationales constatent les infractions, rassemblent les preuves, arrêtent les auteurs et les présentent à la justice.

Les autorités judiciaires organisent les poursuites et condamnent les auteurs.

Or, comme beaucoup, je constate et je déplore que cette chaîne pénale ne remplit pas complètement sa mission.

Parce que la sécurité est le préalable à une haute qualité de vie, il faut **restaurer une société du civisme et du respect** en appliquant la **TOLERANCE ZERO**. C'est une question de moyens, c'est aussi la responsabilité de chacun.

Pour redresser la situation au plus vite, nous apporterons donc tout notre concours matériel et humain à l'État et je veillerai à la mise en œuvre de ces mesures et évaluerai régulièrement leurs résultats.

Pour ma part, **j'ai décidé de m'investir davantage et d'agir avec plus de vigueur** pour que Bordeaux demeure une ville sûre.



Nicolas Florian, maire de Bordeaux

Faisons-nous confiance.





“ BORDEAUX ville sûre

> Adapter la police municipale aux nouveaux défis :

- Doubler les effectifs sur le terrain et étendre les horaires pour renforcer la présence dans les quartiers et permettre des interventions plus rapides et permanentes en fonction des besoins ;
- Moderniser ses équipements pour améliorer la communication et les déplacements des agents ;
- Former et armer les policiers pour assurer la protection des Bordelaises, des Bordelais et des agents eux-mêmes ;
- Mieux protéger les commerces par la mise en place de référents sécurité notamment ;
- Aménager l'espace public lorsque la présence de la délinquance l'exige.

> Assurer une meilleure coordination entre les polices municipale et nationale :

- Créer des commissariats communs ;
- Développer leurs complémentarités d'action ;
- Déployer la vidéoprotection et mieux la partager avec la police nationale ;

- Mettre en œuvre un plan anti-cambriolage en renforçant notamment le dispositif « voisins vigilants » et en assurant un meilleur maillage de proximité avec la population.

> Renforcer la lutte contre les incivilités :

- Organiser une coopération enrichie de tous les agents municipaux et de la métropole chargés du contrôle de l'application des différentes réglementations dans l'espace public ;
- Mettre en œuvre un dispositif de rappel à la loi étendu aux maires adjoints de quartier pour lutter contre la primo-délinquance ;
- Instaurer des « contributions d'utilité publique » pour les récidivistes ;
- Mener des opérations anti-harcèlement à caractère sexiste.

> Renforcer la prévention :

- Développer les chantiers d'insertion ;
- Veiller à la sensibilisation dans les collèges aux risques liés à la consommation d'alcool et de stupéfiants ;
- Améliorer les relations police-séniors par des actions de sensibilisations ciblées sur les principaux risques.

